Charte Déontologique des ateliers et des stages

Groupe de Parole pour les Femmes®

1● Le Groupe de Parole pour les Femmes® est un lieu de travail sur soi permettant à chacune de s'enrichir de la différence de l'autre. Il est un espace d'écoute active ; il privilégie le travail sur soi, le partage, plutôt que le débat.

2 ● Le Groupe de Parole pour les Femmes® est un travail **en** groupe et non pas un travail individuel dans un groupe. A savoir que si vous désirez un accompagnement individuel par l'animatrice à chaque session, il est préférable d'opter pour des rendez-vous individuels avec elle.

3 ● Le Groupe de Parole pour les Femmes® garantit l'anonymat des participantes et la confidentialité de tout ce qui se déroule dans le cadre de l'atelier.

4 ● Le Groupe de Parole pour les Femmes® est un processus. Il est donc préférable de concevoir votre participation au groupe comme un processus de travail sur soi.

5 ● Toute participation annulée moins de 72 heures avant l'atelier est due.*

6 ● Toute absence consécutive à 4 ateliers Groupes de Parole pour les Femmes® (deux mois) entraine l'annulation de l'inscription.*

7 ● L'animatrice a pour seule ambition d'apporter sa contribution de psychopraticienne à l'épanouissement et à l'autonomie de chacune.

8 ● Les participantes sont invitées à exprimer leurs pensées, leurs réflexions, leurs sentiments dans le profond respect de la liberté de chacun ; aucun prosélytisme pour un mouvement quelconque de quelque nature qu'il soit ne pourra trouver sa place au sein du groupe. Que cela soit durant les ateliers ou bien aux pauses et aux abords du lieu de l'atelier.

9 ● Lors des pauses, il est recommandé de parler de sujets neutres et non personnels, le travail sur soi se déroulant uniquement en présence de l'animatrice, dans le cadre sécurisé du groupe de parole.

10 ● Aucune distribution de tracts, aucun affichage ne seront possibles pendant les réunions et aux abords.

11 ● Il n'est pas autorisé de nouer des relations amicales – tout au moins le temps de leur processus. Ceci afin que le groupe soit pour chacune un lieu neutre, libre et de travail sur soi.

12 ● Afin de respecter l'anonymat et la tranquillité des participantes, et afin de respecter le point 11, il est fortement déconseillé d'être « amis » sur les réseaux sociaux durant toute la durée de votre participation aux groupes de parole.

13 ● L'animatrice est en accord avec le code déontologique de l'EAP, de NLPNL, de la Psy en mouvement et de la CFDP (dont elle est membre) qui sont des fédérations et associations attentives à l'éthique des psychothérapeutes et à la protection des patients (déclaration de Strasbourg)

** uniquement valable pour les Groupes de Parole pour les Femmes® mais pas pour les stages*
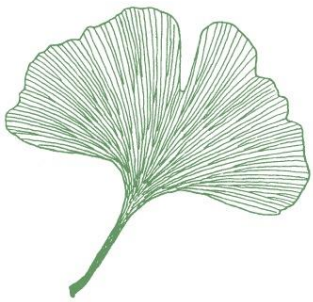
Géraldyne Prévot-Gigant
Créatrice et animatrice des Groupes de Parole pour les Femmes®
info@geraldyneprevotgigant.com ● 06 18 17 14 49